

Sujet : [INTERNET] Enquête publique concernant le projet de parc éolien de Cherbonnières.

De : Aldo Giovannini <aldo.giovannini@orange.fr>

Date : 13/02/2019 17:38

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le commissaire-enquêteur,

La **Charte de l'environnement** est affichée dans la mairie de Cherbonnières, en voici les deux premiers articles :

Article 1er

Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Article 2

Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Je me réclame donc de ces deux articles pour déposer, dans le cadre de l'enquête publique actuellement en cours, un **AVIS DÉFAVORABLE** concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de six machines sur la commune de Cherbonnières.

En effet, ce projet se situe sur un territoire comptabilisant déjà un trop grand nombre de projets éoliens réalisés, autorisés, ou en cours de construction. Y ajouter celui-ci aura un effet désastreux sur le paysage déjà défiguré par les éoliennes du village voisin et empêchera les Cherbonnois **de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé**.

Il est à noter que, curieusement, la nuisance visuelle ne semble pas, ou très peu, être prise en considération par les décisionnaires politiques ou les promoteurs et industriels concernés (étant posé qu'aucun d'entre eux n'installerait ou n'acquerrait une propriété à proximité d'un parc éolien !)

Par ailleurs, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) région Nouvelle Aquitaine a constaté que ce projet s'installerait « sur des parcelles présentant une valeur agronomique et économique identifiée comme importante » et a souligné les impacts sur la biodiversité, le potentiel viticole en AOC, le niveau sonore et le paysage en lien avec la proximité d'habitations.

Enfin, il y a tout lieu de croire que ces éoliennes, qui ne sont pas éternelles, finiront par pourrir sur place, abandonnées faute de financement suffisant pour les démanteler et les recycler.

Autoriser ce projet c'est condamner Cherbonnières à peu à peu se désertifier et à mourir.

La population vieillissante finira par disparaître laissant derrière elle des maisons à vendre que personne ne voudra acheter malgré l'importante dévaluation du patrimoine immobilier qui, soit dit en passant, n'a jamais été prise en considération, ni donc indemnisée par les promoteurs de ces parcs éoliens.

Je vous fais grâce de tout ce que j'ai lu sur

- le « pognon de dingue » que coûtent les éoliennes alors qu'elles ne seront jamais rentables
- le bilan écologique déplorable de l'extraction des métaux rares nécessaires au fonctionnement des éoliennes
- l'impossibilité technique de recycler les terres rares précitées et les pales constituées de plastiques et de fibre de verre.
- le syndrome éolien décrit par l'Académie de Médecine
- l'ignorance de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail sur les effets potentiels sur la santé liés à l'exposition aux infrasons et basses fréquences sonores. Ignorance à rapprocher de celle qui entourait autrefois les méfaits sur la santé de l'amiante, du tabac ou de l'alcool.

Je vous prie d'agréer, monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Aldo Giovannini

2 rue du grand puits

17470 Cherbonnières

05.46.33.86.48

06.72.33.82.19

Sujet : [INTERNET] Enquête publique éoliennes 17470 Cherbonnières

De : Ott Raymonde <rayott@outlook.fr>

Date : 14/02/2019 14:59

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, ma totale opposition au projet éolien ci-dessus en objet.

En effet, je fréquente depuis quelques années maintenant, un gîte de cette commune et je trouve déplorable que cette campagne ait été dégradée par des éoliennes installées l'année dernière. De nouvelles machines posées devant celles existantes, apporteraient une dégradation supplémentaire, d'autant qu'elles seraient très proches des habitations. Inutile de vous préciser que si le projet se faisait, moi comme d'autres, ne reviendrions plus dans ce charmant gîte.

Quelle perte pour le propriétaire tout comme pour nous, qui arpentions les sentiers qui mènent à de magnifiques vallons, champs et vignes, où nous aimions à nous retrouver seuls, dans un calme jusqu'alors absolu.

Famille OTT
868100 Mulhouse

Sujet : [INTERNET] Les éoliennes sur le site de Cherbonnières 17470

De : Genevieve Legeron <genevieve.legeron@gmail.com>

Date : 15/02/2019 08:36

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

L'enquête publique se termine bientôt et je tiens à manifester mon indignation.

Ce village va être encerclé par ces machines extrêmement bruyantes certains jours.

J'habite au Breuillat petit hameau voisin qui est déjà lui même envahi par 5 éoliennes je connais donc les inconvénients.

De plus nous savons tous aujourd'hui que l'énergie produite est insignifiante etne sert pratiquement à rien.

Donc je vote contre la mise en oeuvre de ce site.

Salutations distinguées.

Madame Lévy

